



HAL
open science

La catégorisation adjectivale et adverbiale

Véronique Lenepveu, Jacques François, Mathilde Salles

► **To cite this version:**

Véronique Lenepveu, Jacques François, Mathilde Salles. La catégorisation adjectivale et adverbiale. Françoise Cordier; Jacques François. Catégorisation et langage, Hermès Sciences Publications, pp.83-105, 2002, (Traité des sciences cognitives), 2-7462-0521-1. hal-00012357

HAL Id: hal-00012357

<https://hal.science/hal-00012357>

Submitted on 21 Oct 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 3

La catégorisation adjectivale et adverbiale

3.1. Introduction

Les quatre classes lexicales dont traitent ce chapitre et les deux précédents ont un degré très varié d'universalité, c'est-à-dire de représentativité à travers les langues. Selon Croft (1990, 139) « l'un des assez rares universaux sans restriction est que toutes les langues ont des noms et des verbes. Cependant le mode de définition de la catégorie 'nom' ou 'verbe' dans un sens universel n'est pas absolument clair ». Concernant l'universalité de la classe des adjectifs, Dixon (1977) tire des conclusions typologiques de l'observation que les langues du monde présentent trois types relativement à l'existence et à l'extension de la classe des adjectifs, à savoir les langues sans adjectifs, les langues à classe ouverte d'adjectifs (dont fait partie le français), les langues à classe fermée d'adjectifs en général limitée à l'expression de la dimension, l'âge, la couleur et la valeur. Ses deux généralisations sont (cf. Croft 1990, 140) :

(i) si une langue a une classe d'adjectifs, elle inclura dans cette classe des mots référant aux concepts des adjectifs 'basiques' (la dimension, l'âge, la couleur, la valeur) et

(ii) si une langue inclut des concepts d'adjectifs 'non basiques' dans la classe des adjectifs, alors elle y inclura également des concepts d'adjectifs 'basiques'.

Quant à la catégorie des adverbes elle est trop difficile à définir en termes universels – ne serait-ce que parce que la lexicalité de certains types d'adverbes est problématique – pour permettre des conclusions typologiques.

Chapitre rédigé par Jacques FRANÇOIS (section 3.1), Mathilde SALLES (sections 3.2 et 3.4) et Véronique LENEVEU (sections 3.3 et 3.4), CRISCO UMR 6170.

2 Catégorisation et langage

Mais avec la notion de ‘patron de marquage’ (*pattern of markedness*), la typologie fonctionnelle des langues permet de clarifier ce qui est le noyau de sens distinctif de la classe universelle des noms, des verbes et des adjectifs. Il existe pour les trois catégories une seule fonction non marquée (qui constitue donc leur fonction naturelle) : pour les verbes, c’est la fonction de prédication, pour les noms la fonction de référence et pour les adjectifs la fonction de modification. Noms, verbes et adjectifs peuvent exercer des fonctions autres, mais elles sont alors obligatoirement marquées par la dérivation lexicale, par des contraintes de flexion, par exemple une défektivité flexionnelle ou par des contraintes de distribution. Plus exactement, l’inverse est impossible, c’est-à-dire qu’un verbe ne peut pas être marqué quand il exerce la fonction prédicative et non marqué quand il exerce une fonction référentielle, et un adjectif ne peut pas être marqué en fonction modificatrice et ne pas l’être en fonction prédicative ou référentielle, ce qui n’interdit pas que par exemple en anglais la forme *fly* soit catégorisable comme N ou V et la forme *dry* comme V ou Adj. Croft (1990, 142) articule les cinq notions de fonction discursive (référence, modification, prédication), de classe conceptuelle (objet, propriété, action), de classe de mots (nom, adjectif, verbe), de statut morphologique (lexème source vs. dérivé) et de statut fonctionnel (marqué vs. non marqué) : les noms non marqués dénotent des objets et exercent une fonction référentielle, les adjectifs non marqués dénotent des propriétés et exercent une fonction de modificateur et les verbes non marqués dénotent des actions et exercent une fonction prédicative. Les autres emplois de ces classes nécessitent un marquage. Ainsi les noms peuvent dénoter des propriétés ou des actions par dérivation d’adjectifs ou de verbes et peuvent exercer une fonction prédicative par combinaison avec un verbe support ou une fonction modificatrice par le génitif ou par composition, les adjectifs peuvent exercer une fonction prédicative par adjonction d’une copule ou une fonction référentielle par suffixation nominale et les verbes une fonction de référence ou de modification par le biais de leurs modes impersonnels, infinitif, participes, gérondif.

La section 3.2 de ce chapitre soulignera, essentiellement à la suite des travaux de J. Goes (1999), les emplois et propriétés prototypiques des adjectifs en français et s’attachera aux emplois adjectivaux de morphèmes appartenant à une autre classe lexicale : les substantifs dits adjectivés. L’identification de propriétés prototypiques des adverbes (section 3.3) est plus délicate : à un titre ou un autre, tous les adverbes modifient la fonction prédicative comme les adjectifs modifient la fonction référentielle, mais la fonction prédicative cristallise différents types d’opérations prédicatives qui mettent en jeu les aspects, la temporalité et les modalités logiques et énonciatives et on peut supposer que les adverbes ‘basiques’ (les mieux représentés à travers les langues) sont ceux qui modifient la fonction prédicative nue (au premier titre les adverbes de manière et de spécification aspectuelle, ex. *à peine, légèrement, superficiellement vs. complètement, entièrement, totalement*) tandis que les adverbes

à valeur temporelle ou modale résulteraient d'extension dont chaque langue peut tirer un profit variable.

3.2. Adjectif et adjectivité

La catégorie de l'adjectif est une catégorie floue qui, lorsqu'on cherche à la délimiter, suppose, à l'instar des catégories naturelles, la reconnaissance de « bons exemplaires » et de « moins bons exemplaires »¹, ou, si l'on veut éliminer les jugements de valeur que véhiculent de telles expressions, des exemplaires qui répondent plus ou moins strictement au prototype de la catégorie.

J. Goes (1999) a mis à l'épreuve les diverses caractéristiques (morphologiques, syntaxiques et sémantiques) généralement attribuées à l'adjectif et en a déterminé les plus saillantes pour la construction du prototype abstrait de cette catégorie. Aucun des critères utilisés pour définir ce prototype n'est spécifique à l'adjectif (d'autres catégories y répondent), mais, comme le montre J. Goes, ils en sont caractéristiques (c'est en quelque sorte à cette catégorie qu'ils s'appliquent « le mieux », ils ont un lien privilégié avec cette catégorie). Ces critères sont les suivants :

- la gradation par *très*,
- en fonction d'épithète, le mouvement de la postposition à l'antéposition et inversement (avec ou sans changement de sens),
- la fonction attribut.

En plus des trois critères syntaxiques utilisés par J. Goes pour définir le prototype de la catégorie, on peut déterminer une fonction sémantique par excellence de l'adjectif : qualifier des entités, représenter des propriétés d'entités. Là encore, il s'agit d'une représentation privilégiée, mais non exclusive de la catégorie (d'autres catégories peuvent remplir cette fonction) et, là encore, il s'agit d'une propriété qui n'est que typique (certains adjectifs n'y répondent pas, notamment les adjectifs de relation).

Enfin, outre les critères qui définissent le prototype abstrait de la catégorie et qui déterminent le degré d'adjectivité d'une unité, J. Goes reconnaît deux critères nécessaires (mais non suffisants) à cette catégorie : l'accord en genre et en nombre avec son support nominal et la fonction d'épithète postposée.

1. « Moins bons exemplaires » dont l'intégration dans la catégorie adjectivale ne va pas sans soulever de problèmes, comme le soulignent les expressions de « pseudo-adjectifs propres » (Postal 1969, 219 : « The term *pseudo* in my designation of these elements is intended to suggest that they are derived from nonadjectival structures ») ou de « pseudo-adjectifs » (Bartning 1976, entre autres), utilisées pour désigner les adjectifs de relation.

3.2.1. Adjectifs plus ou moins prototypiques

De façon générale², les adjectifs qu'on appelle traditionnellement les adjectifs qualificatifs répondent assez bien au prototype de la catégorie, même si certains, tels les adjectifs de couleur³, ont du mal à s'antéposer et si d'autres n'acceptent pas ou difficilement le degré (on citera, entre autres, le cas des adjectifs ayant déjà une valeur intensive comme *énorme*, *gigantesque*, *minuscule*, *excellent...* et celui des adjectifs qui désignent des propriétés non graduables comme *mort*, *carnivore*, *rectangulaire...*). Ainsi, l'adjectif *célèbre* accepte tout naturellement la gradation par *très* (*un écrivain très célèbre*), le mouvement de la postposition à l'antéposition – et inversement – en fonction d'épithète (et cela sans changement notable de sens : *un écrivain célèbre*, *un célèbre écrivain*) et la fonction attribut (*cet écrivain est célèbre*). Enfin, le terme même de **qualificatif** souligne le lien entre ces adjectifs et la fonction sémantique prototypique de la catégorie (*i.e.* l'attribution d'une propriété à une entité).

Au contraire, les adjectifs de relation s'éloignent considérablement du prototype adjectival. Et, à moins d'un transfert dans la catégorie des adjectifs qualificatifs, ils refuseront généralement tous les critères de typicité adjectivale. Dans *un discours présidentiel*, l'adjectif *présidentiel* (adjectif de relation souvent cité et prototypique de cette catégorie d'adjectifs) exclut la gradation par *très* (**un discours très présidentiel*), le mouvement de la postposition à l'antéposition (**un présidentiel discours*) et la fonction attribut⁴ (**ce discours est présidentiel*). Sémantiquement, ces adjectifs n'attribuent pas une propriété à une entité, mais définissent une relation (non graduable) qu'on peut généralement paraphraser au moyen d'un syntagme prépositionnel : *le discours présidentiel est le discours du président*, avec ici une relation agentive par rapport au nom *discours*, *i.e.* le discours fait par, prononcé par le président. Ces adjectifs, selon Bally (1944, 97), transposent des substantifs (*président* ici) « sans rien changer à leur valeur de substantifs ».

Ces adjectifs refusent donc généralement les critères qui définissent le prototype abstrait de la catégorie adjectivale, sauf s'il y a un changement dans l'interprétation

2. Cette généralisation masque évidemment bien des nuances et des différences. Pour une étude beaucoup plus précise de ces adjectifs et de leur degré de typicité, cf. J. Goes (1999, en particulier le dernier chapitre).

3. Ils ne s'antéposent que dans des emplois figurés (*e.g. de noirs desseins*) ou lorsqu'ils sont utilisés comme épithètes de nature (*e.g. les vertes prairies, la blanche colombe*).

4. Le refus de la fonction attribut n'est toutefois pas une règle absolue. I. Bartning (1976) donne plusieurs exemples (parfois attestés) d'adjectifs de relation en fonction attribut et souligne, comme L. Picabia (1978) ou, plus récemment, la *Grammaire méthodique de français*, que certains emplois contrastifs facilitent la position attribut de ces adjectifs (cf. *cette décision n'est pas présidentielle, mais gouvernementale*, ou encore l'exemple suivant, donné par la *Grammaire méthodique de français*, *ce parc n'est pas national, mais régional*).

sémantique de l'adjectif. Un seul exemple⁵, repris à Bally (1944, § 180) : dans le SN *une héroïne cornélienne*, *cornélienne* est, selon Bally, susceptible de deux interprétations suivant qu'on parle de Chimène ou de Charlotte Corday. Si l'on parle de Chimène, *cornélienne* est un adjectif de relation (avec, là encore, une relation agentive : il s'agit d'une héroïne créée par Corneille) qui n'accepte ni la gradation par *très*, ni l'antéposition, ni la fonction attribut. En revanche, si l'on parle de Charlotte Corday, alors *cornélienne* ne définit plus une relation, mais attribue une propriété au nom *héroïne* : il s'agit d'une héroïne qui présente des caractéristiques comparables – l'abnégation, le sens du devoir – à celles des héroïnes cornéliennes (au sens relationnel cette fois), à celles des héroïnes des tragédies cornéliennes. Et alors, certaines des propriétés typiques de l'adjectif deviennent possibles, notamment la gradation par *très* (*une héroïne très cornélienne*) et la fonction attribut (*cette héroïne est (vraiment) cornélienne*). Dans ce type d'emploi, *cornélienne* prend une valeur qualificative et se rapproche alors du prototype adjectival.

3.2.2. *Quelques paradoxes ou comment un substantif peut être plus adjectif qu'un adjectif.*

La distinction effectuée par J. Goes entre deux types de propriétés (les propriétés nécessaires, critères d'intégration dans la classe de l'adjectif, et les propriétés typiques, critères d'adjectivité) se heurte à des paradoxes. En effet, certains éléments, qui sont exclus de la catégorie des adjectifs parce qu'ils ne répondent pas à l'un des deux critères nécessaires, se rapprochent par ailleurs davantage du prototype abstrait que beaucoup d'adjectifs. Par exemple, certains « substantifs adjectivés » (l'expression est utilisée par J. Goes), tout en étant exclus de la classe de l'adjectif parce qu'ils ne répondent pas au critère de l'accord, témoignent d'un plus fort degré d'adjectivité que certains adjectifs, comme les adjectifs de relation (qui, eux, répondent aux deux critères nécessaires, mais ne satisfont généralement aucun des critères typiques).

Le traitement de ces « substantifs adjectivés » ou de ces « nouveaux adjectifs », pour reprendre l'expression plus audacieuse de M. Noailly (1982), dans les dictionnaires reflète parfois ce paradoxe : ainsi, le substantif *bateau* est-il donné par le *Petit Robert* comme « adjectif **invariable** » (synonyme de banal, rebattu) dans *un sujet bateau*⁶. Et on a là, effectivement, un morphème qui présente un degré d'adjectivité assez fort : il autorise la fonction attribut, et cela sans article (*ce sujet est bateau*), il permet aussi la modification par un adverbe de degré (*un sujet très*

5. Pour d'autres exemples, on consultera Bally (1944, §147 et 180), I. Bartning (1976) et I. Bartning et M. Noailly (1993).

6. *Bateau* sera traité comme un substantif épithète de qualification, dans la classification proposée par M. Noailly (1990).

bateau, ou encore, exemple donné par la *Grammaire méthodique du français*, un *sujet un peu bateau*). Mais ce morphème ne répond qu'à un des deux critères nécessaires de J. Goes : s'il autorise la fonction d'épithète postposée, il ne s'accorde pas en genre et en nombre avec son support nominal. En faire un adjectif invariable, comme le propose le *Petit Robert*, c'est privilégier les critères typiques auxquels il répond (et c'est ainsi privilégier son fort degré d'adjectivité) aux dépens du critère nécessaire de l'accord.

Autre reflet de l'embarras provoqué par ce type de substantif : le *Petit Robert* n'exclut pas l'accord en nombre du substantif épithète *limite*⁷ (cette fois traité comme un substantif) dans *des expériences-limite(s)*. J. Goes (p.152) donne lui-même deux exemples attestés avec accord en nombre : *les exemples-limites* et *des situations limitées* (ce dernier exemple étant repris à M. Noailly 1982, parmi une série d'exemples d'accord en nombre de substantifs épithètes avec le nom recteur). Et *limite* n'est, de ce point de vue, ni un cas isolé, ni un cas limite. M. Noailly (1982, 131-132), après avoir donné plusieurs exemples attestés d'accord du substantif avec le nom recteur (*amendements surprises, radios pirates, domaines clés, tendances chocs*), conclut que ce type d'accord semble « appelé à se généraliser, signe qu'on traite spontanément ces N2 tels des épithètes » et, pourrait-on ajouter, tels des adjectifs. L'accord ne serait-il pas à considérer comme indice d'intégration dans la catégorie de l'adjectif (avec alors processus de dérivation impropre) ?

On peut faire une dernière remarque à propos de l'accord : certains adjectifs de couleur, dérivés de substantifs, comme *marron, orange*, paraissent bien intégrés dans la classe des adjectifs malgré leur invariabilité⁸, espèce de réminiscence morphologique de leur catégorie d'origine. Et, comme le souligne M. Noailly (1982), en reprenant une remarque de Wagner et Pinchon, ce phénomène d'accord semble purement arbitraire ici, puisque d'autres adjectifs de couleur, dérivés eux aussi de substantifs, comme *mauve, rose, pourpre*, s'accordent.

Si l'accord peut être aussi arbitraire, reste-t-il un critère décisif pour l'intégration dans la classe de l'adjectif ? Et qu'est-ce qui prime pour la catégorisation ? Cette propriété morphologique ou le comportement syntaxique et les propriétés sémantiques du morphème ?

Syntaxiquement, on l'a vu, les emplois adjectivaux de *limite, bateau* répondent aux principales caractéristiques des adjectifs et, ainsi, à la plupart des traits qui

7. Substantif qui connaît des emplois comme substantif épithète de qualification plus larges que *bateau* (il peut qualifier un plus grand nombre de substantifs) et qui, lui aussi, autorise la fonction attribut (*ce cas est limite*) et la spécification par l'adverbe de degré *très* (*un cas très limite*).

8. Dans l'usage, l'invariabilité d'un adjectif de couleur comme *orange*, dont la terminaison est celle d'un adjectif épïcène, est plus menacée que l'invariabilité de *marron*.

définissent le prototype adjectival. Sémantiquement, ces « substantifs » qualifient, attribuent une propriété⁹ et, dès lors que leur emploi adjectival se généralise, ils prennent une valeur sémantique propre, distincte des valeurs sémantiques liées aux emplois nominaux. Et, avec cette valeur sémantique propre, le passage à la fonction attribut se fera de préférence, sinon toujours, sans déterminant :

(1) *ce sujet est bateau* vs * *ce sujet est un bateau*

(2) *ce cas est limite* vs ? *ce cas est une limite*

Ni *bateau*, ni *limite* ne retrouvent, dans cette acception, leurs droits de substantifs, contrairement à des substantifs épithètes de qualification comme *événement*, *monument* dans *un livre événement*, *un film monument*, qui, eux, retrouveront leurs droits de substantifs et un article propre, en fonction d'attribut :

(3) *ce livre est un événement* vs * *ce livre est événement*

(4) *ce film est un monument* vs * *ce film est monument*

L'emploi adjectival de *tendance* illustre parfaitement cette dérive sémantique vers une valeur propre et proprement adjectivale. Aujourd'hui, cet emploi adjectival¹⁰ connaît un grand succès, du moins chez certaines catégories de locuteurs (la presse féminine, par exemple, en est particulièrement friande). Ainsi, on entend fréquemment parler d'une couleur, d'une longueur, d'une forme ou d'une marque *tendance*, très *tendance*, vraiment *tendance*, d'un vêtement qui est vraiment *tendance* ou qui est devenu *tendance*, etc., avec, on peut le souligner, un fort degré d'adjectivité, marqué par la possibilité d'être modifié par l'adverbe de degré *très* et d'apparaître en fonction attribut sans déterminant. Cet emploi adjectival de *tendance* (plus ou moins synonyme de *mode*, autre substantif aux emplois adjectivaux productifs) a pris une telle ampleur qu'il est même à l'origine d'un nouvel emploi nominal :

(5) « *Toujours chic, Chanel attaque la **tendance** avec des pistolets dorés et strassés à porter à la ceinture ou en broche.* » (ELLE, n°2904, 27 août 2001)

9. Ce qui n'est pas le cas de tous les substantifs épithètes. Certains, comme ceux que M. Noailly (1990) appelle substantifs épithètes de complémentation (*la stratégie Mitterrand*, *le vote Mitterrand*, *un réparateur télé*) introduisent une relation sémantique avec le nom recteur comparable à celle des adjectifs de relation (respectivement agent, bénéficiaire et objet, dans les exemples donnés). Mais ceux que M. Noailly nomme substantifs épithètes de qualification (e.g. *un cas limite*, *un sujet bateau*, *un film culte*, *une couleur tendance*) ont d'évidentes affinités avec les adjectifs qualificatifs.

10. L'emploi adjectival de ce substantif est relativement récent : présent dans l'édition 2000 du *Petit Robert*, il n'est, en revanche, pas relevé dans l'édition de 1990.

(6) « Depuis quelques semaines, « Le Monde Télévision » dégringole vers des zones de lubricité fangeuse. Est-ce opportunisme, avant-gardisme, « **tendance** » (...) » (courrier des lecteurs du *Monde Télévision*, 15-16 avril 2001)

La nouvelle valeur sémantique de *tendance*, liée à son emploi adjectival, donne ainsi lieu à une nouvelle valeur nominale, qui, si son emploi se généralisait (ce dont on peut tout de même douter), pourrait être considérée comme un second phénomène de dérivation impropre.

Finalement, la délimitation classique de la catégorie repose surtout sur des critères morphologiques (ce qui a parfois pour effet d'en masquer les spécificités syntaxiques et sémantiques) : l'accord, mais aussi l'identité morphologique des unités. La présence de suffixes adjectivaux dans les formes *présidentiel*, *cornélien*, *tropical* suffit en quelque sorte pour qu'on leur accorde le statut d'adjectifs, même si, dans leurs emplois relationnels, ces « adjectifs » transposent des substantifs (*président*, *Corneille*, *tropiques*) « **sans rien changer à leur valeur de substantifs** » (Bally 1944, §180), sans rien changer à leur valeur sémantique. Au contraire, l'absence¹¹ de marques et de propriétés morphologiques adjectivales tend à exclure *tendance*, *bateau*, *limite* de la catégorie adjectivale. Pourtant, là aussi, il y a transposition et cette transposition paraît même plus radicale que la précédente puisqu'elle affecte la valeur sémantique de *tendance*, *bateau*, *limite*.

Cette différence de transposition relève de la distinction entre transposition fonctionnelle et transposition sémantique, exposée par Bally (1944). La transposition fonctionnelle modifie la valeur grammaticale, catégorielle d'un signe sans en affecter la signification, alors que la transposition sémantique modifie à la fois la valeur grammaticale (le signe change de catégorie) et la valeur sémantique du signe. L'un des exemples de Bally est particulièrement intéressant pour notre propos : *tropicale*, lorsqu'il est adjectif de relation (par exemple dans *végétation tropicale*, paraphrasable par « végétation qu'on trouve sous les tropiques »), est un transposé fonctionnel du substantif *tropiques* et, dans ce cas, écrit Bally (1944, § 180), « *tropiques* est pris en extension, comme une chose ». En revanche, dans *chaleur véritablement tropicale*, interprétable non comme chaleur qui règne sous les tropiques, mais comme chaleur aussi forte que celle qui règne sous les tropiques, *tropicale* est cette fois une transposition sémantique de *tropiques* : dans ce cas, « on a extrait de [la] compréhension [de *tropiques*] un caractère particulier ». *Tropical* est alors un « adjectif proprement dit » (Bally 1944, § 147), un adjectif qualificatif, un adjectif relativement proche du prototype adjectival. Les deux interprétations de *cornélienne* évoquées précédemment illustrent les mêmes différences de transposition (transposition fonctionnelle lorsque *héroïne cornélienne* désigne Chimène, transposition sémantique lorsqu'on parle de Charlotte Corday). Seule la

11. Ou la quasi absence, l'accord restant un phénomène encore occasionnel.

transposition sémantique rapproche le signe transposé du prototype de sa nouvelle catégorie grammaticale. Et c'est justement ce type de transposition, plus radical qu'une simple transposition fonctionnelle, qu'on trouve dans (*une couleur, une forme*) *tendance*. Là aussi, on extrait de la compréhension du substantif *tendance* un caractère particulier, ce qui lui permet de représenter une propriété, à la manière d'un adjectif qualificatif. Simplement ici – et nous laisserons le mot de la fin à Bally – « le signe de la transposition n'apparaît pas »¹².

3.3. La catégorie « adverbe »

3.3.1. Présentation

La catégorie des adverbes est traditionnellement considérée comme mal définie, comme une catégorie « fourre-tout » selon l'expression d'A. Chervel (1977).

Du point de vue syntaxique, l'adverbe peut être modifieur (*très grand*) mais aussi tête de syntagme, et, dans ce cas, il peut être lui-même modifié (*fort intelligemment*). Pourtant, le syntagme adverbial est rarement pris en compte comme tel dans les grammaires formelles, notamment dans les modèles chomskyens où les têtes de syntagme sont définies au moyen des traits : $\pm N$, $\pm V$, dont la combinatoire ne fournit que quatre classes : $N = [+N, -V]$, $V = [-N, +V]$, $Adj = [+N, +V]$, et $Prep = [-N, -V]$.

Si l'on cherche des études sur la catégorie adverbe, on doit donc se tourner vers la tradition grammaticale et les grammaires françaises ou bien vers des théories particulières qui étudient certains fonctionnements bien spécifiques des adverbes. L'hétérogénéité de la classe adverbiale a fait que les linguistes se sont souvent intéressés à une partie seulement des adverbes pour les traiter non pas en tant qu'éléments constitutifs d'une catégorie grammaticale mais parce qu'ils s'intègrent dans une problématique générale. La théorie de l'argumentation dans la langue développée par O. Ducrot et J.-Cl. Anscombe à partir de 1980 a mis ainsi en évidence le fonctionnement de certains adverbes comme opérateurs ou connecteurs argumentatifs.

Quant aux études spécifiquement consacrées aux adverbes, elles en limitent le plus souvent la classe au moyen d'un critère morphologique : ne sont étudiés que les adverbes dérivés au moyen du suffixe *-ment*. Ces adverbes étant globalement

12. Bally (1944, § 180) fait cette remarque à propos d'un exemple de transposition fonctionnelle : (*la question*) *impôts*, avec un substantif épithète d'identification (suivant la classification de M. Noailly 1990), type de substantif épithète qui, à l'instar du substantif épithète de complémentation (cf. note 9), a des affinités avec les adjectifs de relation.

représentatifs de toutes les classes d'adverbes, est ouverte la possibilité d'une transposition des analyses effectuées aux adverbes d'autres types morphologiques¹³.

3.3.2. Comment définir l'adverbe ?

La définition que *La Grammaire d'Aujourd'hui* (1986, 45) donne de l'adverbe met en évidence la contradiction sur laquelle repose cette catégorie et la difficulté pour les grammairiens d'en proposer une description adéquate :

« Les adverbes constituent une partie du discours ouverte (ce qui les apparente au nom, au verbe et à l'adjectif), mais invariable. *Beaucoup, rapidement, souvent* et *hier* sont des adverbes. »

La catégorie adverbe peut être considérée comme une catégorie lexicale et donc ouverte au même titre que celles du nom, du verbe et de l'adjectif. De nouveaux lexèmes adverbiaux peuvent être créés, notamment au moyen du suffixe *-ment*, à partir d'adjectifs et aussi, quoique plus rarement, de noms. *Le Bon Usage* (éd. 1970, 805) cite les adverbes contemporains *démagogiquement, planétairement, rocambolesquement...* La terminologie scientifique et surtout la littérature fournissent de nombreux exemples de néologismes¹⁴ (*dimanchement* (F. Jammes), *hommement* (H. de Balzac), *mille et une nuitamment* (Verlaine). Outre ce phénomène de dérivation, il faut encore relever l'emploi adverbial très fréquent de certains adjectifs (*voter utile, écrire gros...*). Mais la catégorie de l'adverbe possède aussi une caractéristique des classes fermées que sont les catégories grammaticales de la conjonction et de la préposition (les grammèmes), celle d'être invariable. Il serait vain, toutefois, d'opposer les lexèmes aux grammèmes limités en nombre et dépourvus de toute valeur référentielle, ceci afin de restreindre la catégorie adverbiale à la seule classe ouverte des lexèmes et donner ainsi une homogénéité à la catégorie adverbe. Cette opposition claire entre une classe fermée de particules et une classe ouverte de lexèmes ne recouvre en réalité que partiellement la distinction référentiel / non-référentiel, et l'on est nécessairement amené à envisager des sous-classes d'adverbes, sous-classes ouvertes, semi-ouvertes et fermées. Ainsi, les adverbes de temps déictiques (*aujourd'hui, hier, demain...*) constituent une sous-classe fermée tout en étant référentiels ; les adverbes de degré forment un groupe semi-ouvert : *un peu, assez, très, beaucoup...* sont des morphèmes grammaticaux mais d'autres sont des dérivés en *-ment* (*énormément, terriblement, complètement...*) tandis que les adverbes de manière en *-ment* constituent une classe clairement ouverte.

13. Voir, entre autres, S. Schlyter (1977), Cl. Guimier (1996), C. Molinier et F. Levrier (2000), H. Gezundhajt (2000).

14. Cf. *Grand Larousse de la langue française* (1971, 71).

Cette position tout à fait particulière de la catégorie grammaticale des adverbes au sein des parties du discours fait que l'on s'est toujours intéressé à la fois à sa relation avec les parties du discours dites majeures (N, V, Adj.) et à sa relation avec les prépositions et les conjonctions.

Tout d'abord, la définition la plus courante de l'adverbe consiste à en faire l'analogue de l'adjectif dans le groupe verbal : l'adverbe serait au verbe ce que l'adjectif est au nom. Ainsi, M. Grevisse, dans *Le Bon Usage* (éd. 1970, 801) voit-il une distribution complémentaire entre l'adjectif et l'adverbe dans le type d'exemple suivant :

(7) *Il peint délicatement / C'est un peintre délicat.*

Adjectifs et adverbes sont également tous susceptibles de degré et tous deux facultatifs. Mais cette définition qui prend appui sur l'étymologie du mot « adverbe » (auprès du verbe)¹⁵ est cependant immédiatement nuancée par le fait que l'adverbe peut intervenir à différents niveaux de la hiérarchisation syntaxique de la phrase¹⁶ :

– au niveau du syntagme verbal :

(8) *Paul parle **posément***

mais aussi

– nominal (nom ou pronom) :

(9) *L'assemblée était constituée d'un groupe d'**environ** trente personnes*

(10) *Ils ont été à **peu près** tous interrogés*

– adjectival :

(11) *Paul est un enfant **très** sage*

– adverbial :

(12) *Paul joue **très** sagement*

15. Notons que N. Beauzée (1767, tome 1, 548), dénonçait la confusion qui a conduit à interpréter *adverbum* comme à côté du verbe : « J'observerai que l'étymologie du nom *Adverbe*, telle que la donne Sanctius n'est bonne qu'autant que le mot latin *verbum* sera pris dans son sens propre pour signifier mot, et non pas verbe ; parce que l'adverbe supplée aussi souvent à la signification des Adjectifs, et même à celle d'autres Adverbes, qu'à celle des verbes. »

16. Pour une analyse plus détaillée, cf. M. Riegel et al. (1994, 377).

12 Catégorisation et langage

– prépositionnel :

(13) *Il est parti **bien** après toi*

- au niveau de la phrase :

(14) ***Evidemment**, Paul est en retard*

– à un niveau supérieur encore à la phrase lorsque l’adverbe assume une fonction connective :

(15) *Pierre est grand pour son âge, **cependant**, peut-être qu’il n’est pas le plus grand de sa classe*

ou lorsque l’adverbe porte sur l’énonciation :

(16) ***Franchement**, peut-être que Paul n’a pas envie de passer ses vacances en rase campagne*

– à un niveau intermédiaire, l’adverbe porte sur une prédication première (cf. 17) ou secondaire (cf. 18):

(17) *Elle aime **uniquement** les romans policiers*

(18) *Il va épouser une femme **certainement** très riche.*

Il apparaît que non seulement l’adverbe n’est pas nécessairement dépendant du verbe, mais il n’est pas nécessairement dépendant d’un constituant de la phrase, dès lors le caractère subordonné de l’adverbe ne vaut pas pour l’ensemble de la classe.

Parce qu’il est invariable, l’adverbe est à rapprocher des prépositions et des conjonctions. Il s’en distingue par le fait qu’il est intransitif, c’est-à-dire qu’il n’introduit pas de complément. Ce dernier point, concernant l’opposition entre adverbe et préposition, est cependant à nuancer. D’une part, certains adverbes acceptent un complément (ex : *Heureusement pour lui*) ; il faut alors préciser que le complément de l’adverbe ne peut être que de nature prépositionnelle, ce qui n’est évidemment pas le cas de la préposition. D’autre part, certaines prépositions apparaissent sans complément (ex : *Je viendrai après*). Deux analyses sont envisageables dans ce cas : ou l’on admet qu’*après* est ici un adverbe et non une préposition¹⁷, ou l’on considère qu’il s’agit bien d’une préposition avec ellipse du complément, ce dernier étant sémantiquement récupérable dans le contexte.

17. Le *Grand Larousse de la langue française* (1971, 68) définit les morphèmes qui entrent dans les deux catégories de la façon suivante : « Il y a des mots hybrides : adverbes quand ils

Si l'on considère l'histoire de la grammaire, il apparaît que la frontière entre adverbes et conjonctions est encore beaucoup plus floue, bien que la conjonction se différencie normalement de l'adverbe par sa transitivité (elle sert à introduire d'autres syntagmes ou des pronoms). En ce qui concerne la conjonction de subordination, la limite semble pourtant fixée, avec la « seconde grammaire scolaire » qui pose la loi suivante¹⁸ :

« Tout mot qui introduit une subordonnée circonstancielle est désormais une conjonction, tout mot qui introduit une subordonnée interrogative indirecte est adverbe (interrogatif). »

Si l'on applique cette règle, il ressort que certaines formes vont connaître les deux emplois tels les morphèmes *comment*, *comme*, *combien*, *quand* et *que*. Dans son *Histoire de la grammaire scolaire*, A. Chervel remarque que les grammairiens hésitent à appliquer strictement ce principe en particulier pour la forme *si* qui garde le plus souvent son statut de conjonction de subordination. Cette apparente incohérence amène A. Chervel à tirer une conclusion pessimiste :

« Ce désaccord est significatif. La nouvelle grammaire scolaire n'a pas su mieux que celle de Chapsal donner une définition nette de l'adverbe. On oscille entre des critères opposés, et l'adverbe tend à devenir la catégorie fourre-tout des mots invariables. »¹⁹

Mais il semble que les grammairiens aient suivi une cohérence plus profonde : la loi énoncée par Chervel provient en fait directement du principe de non-transitivité des adverbes et de ce qu'ils remplissent une fonction. Dans les exemples suivants, le morphème interrogatif *quand* est un complément circonstanciel (*il demande quand il pourra sortir*) alors que *si* sert uniquement à introduire l'interrogative indirecte totale sans remplir la fonction de cette subordonnée (*Il demande s'il pourra sortir*). De ce point de vue, la différenciation opérée par *La Grammaire d'Aujourd'hui* (1986, 141) nous paraît pleinement satisfaisante :

« La conjonction de subordination marque le début de la subordonnée, à l'intérieur de laquelle elle n'assure aucune fonction. Ce dernier trait suffit à la distinguer des pronoms et adverbes relatifs et interrogatifs, qui ont toujours une fonction dans la subordonnée : *il se vante de ce qu'il a fait fortune* (*de ce que* est conjonction de

sont intransitifs (*Parle ; je parlerai après*), et prépositions quand ils sont transitifs (*Je parlerai après toi*) ».

18. Cf. A. Chervel (1977, 248). Vers 1890, la rupture avec la Grammaire générale donne lieu à une nouvelle grammaire où l'on reconnaît un statut grammatical au complément circonstanciel.

19. Cf. A. Chervel (1977, 250).

subordination) et *il se vante de ce qu'il a fait* (*de ce que* est pronom relatif). Par sa forme, elle indique la fonction de la subordonnée. »

Enfin, les grammaires scolaires mentionnent la liste des conjonctions de coordination (apprise comme une ritournelle à l'école) : *mais, ou, et, donc, or, ni, car*. A consulter les grammaires classiques et les grands dictionnaires, on s'aperçoit vite que la situation est loin d'être aussi claire et que les grammairiens ne s'accordent que très rarement sur la liste des conjonctions auxquelles sont souvent associés des morphèmes qui coordonnent en ajoutant une détermination supplémentaire (*puis, pourtant, toutefois, cependant, en effet...*). Plus cohérente nous apparaît la solution proposée par R-L Wagner et J. Pinchon (1962, 381) qui identifient ces mêmes adverbes dans la sous-classe des adverbes de liaison en s'appuyant sur le critère suivant :

« La conjonction de coordination ne détermine aucun des termes ou des groupes parallèles qu'elle coordonne; elle se place **toujours entre eux** mais ne se rapporte ni à l'un ni à l'autre. (...) Et a pour seul rôle d'appeler un terme suivant ou d'impliquer un terme précédent. A valeur de sens égale ou comparable, l'adverbe appartient toujours au second des termes ou des groupes entre lesquels il établit une relation logique. Il les détermine et s'analyse comme un complément. »

Ce critère reste bien sûr d'application incertaine, il est, entre autres, difficile de savoir si *donc* détermine ou non le deuxième segment. De ce point de vue, le critère syntaxique ajouté dans *La Grammaire d'Aujourd'hui* (1986, 140) qui exclut *donc* de la liste des conjonctions de coordination semble plus opératoire :

« Dans le lien entre phrases, un adverbe peut souvent jouer un rôle similaire à celui d'une conjonction de coordination. Cependant, on peut les différencier par l'impossibilité de cumuler les conjonctions (**et mais*), alors que les adverbes peuvent se cumuler (*ainsi cependant*), et être adjoints à une conjonction (*et pourtant, mais toutefois...* toujours dans cet ordre-là). Ce critère exclut *donc* des conjonctions. »

3.3.3. Catégorie « adverbe » et fonction adverbiale : le cas des locutions et expressions figées

Compte tenu de la difficulté à circonscrire bien nettement le champ adverbial, et à donner une définition catégorielle ou morphologique de l'adverbe, une tendance a été d'assimiler l'adverbe plus ou moins explicitement à une fonction : la fonction adverbiale ou circonstancielle²⁰. La raison en est que l'adverbe peut dans des

20. Sur cette confusion entre nature et fonction ainsi que pour un historique de la catégorie adverbe, cf. D. Van Raemdonck (1996).

contextes identiques entrer en commutation avec diverses combinaisons syntaxiques tels qu'un syntagme nominal, un syntagme prépositionnel ou une proposition subordonnée compléments circonstanciels (*Marie partira **demain** / Marie partira **le lundi suivant** / Marie partira **dans deux jours** / Marie partira **quand Pierre sera rentré***). La nature des rapports entre adverbe et circonstanciel nous apparaît cependant plus complexe, car, de même que tous les circonstanciers ne sont pas des adverbes, tous les adverbes ne sont pas des circonstanciers (par ex. les adverbes de degré).

Force est de constater que la classe des adverbes est résolument hétérogène, que sa délimitation ne peut être opérée sans restriction d'ordre morphologique et qu'en même temps, des transferts sont possibles entre adjectifs et adverbes (*chanter juste, parler bas...*) mais surtout entre syntagmes prépositionnels et adverbes. On parle alors d'emploi adverbial d'un adjectif ou d'un syntagme prépositionnel. A cet égard, nous paraît intéressante la double distinction que M. Nøjgaard (1992) établit entre adverbe et locution adverbiale d'une part, et entre locution adverbiale et expression adverbiale figée d'autre part. Trois critères permettent de caractériser les locutions adverbiales qui se présentent sous la forme d'un syntagme prépositionnel :

- « 1° La formation du syntagme présente une anomalie quelconque.
- 2° La combinaison des mots dont est constitué le syntagme ne se rencontre qu'en emploi adverbial.
- 3° Le sens du syntagme en emploi libre diffère radicalement de son sens comme adverbial. »²¹

Ainsi, la formation du syntagme prépositionnel *à nouveau*, non conforme aux règles régissant les combinaisons prépositionnelles (une préposition régit en principe un groupe nominal), est l'indice d'un emploi adverbial. Lorsque le critère d'irrégularité de la formation morpho-syntaxique n'apparaît plus comme décisif, on fait appel aux deux autres critères. Pour exemple, la locution *en fait*, bien que de formation régulière, ne figure qu'en emploi adverbial et son sens est distinct de celui de la combinaison *en + fait*. On peut de cette façon construire une distinction graduelle entre locution adverbiale et expression adverbiale figée. Lorsque le syntagme prépositionnel *du reste* apparaît en emploi adverbial, il ne répond positivement qu'au troisième critère ; on parle alors d'expression adverbiale figée. La classe des locutions adverbiales se trouve ainsi fondée sur des anomalies morphologiques tandis que celles des expressions adverbiales figées est construite sur des critères plus directement liés à l'anomalie sémantique du syntagme employé adverbial et à son degré de figement lexical, degré qu'on peut déterminer en évaluant la résistance qu'il oppose à une expansion déterminative. On peut ainsi comparer l'expression adverbiale figée *à juste titre* qui n'accepte pas d'expansion (**à juste*

21. Cf. M. Nøjgaard (1992, 93).

titre de Pierre) aux SPrep *au hasard* ou encore *par méchanceté* qui permettent une expansion déterminative (*au hasard des rencontres* / *par simple méchanceté de la part de Pierre*). Mais là encore, la transition entre syntagme figé et syntagme libre est graduelle. Si *par hasard* accepte une expansion adjectivale (*par un heureux hasard*), *par mégarde* et *par moments* l'excluent tout à fait.

3.3.4. L'adjectif « employé comme adverbe »

L'adjectif invariable en position postverbale a été le plus souvent assimilé à l'adverbe en *-ment*. L'emploi adverbial de l'adjectif n'est pourtant qu'un des emplois de l'adjectif invariable. M. Noailly (1994) reconnaît précisément deux modes de relation entre l'adjectif et le verbe dans la construction directe Vadj. qui correspondent à deux possibilités interprétatives : une interprétation « manière » et une interprétation « objet ».

Dans son interprétation « manière », l'adjectif affecte le procès proprement dit exprimé par le verbe (*Vous tousssez gras?* / *Achetez réfléchi*²²) ou encore porte sur les modalités circonstancielles de sa réalisation (*Vous vous rasez électrique?*). Outre les verbes intransitifs, les verbes transitifs désignant une activité humaine sont prédisposés à cet emploi et deviennent verbes d'état (*peindre ressemblant* / *chanter lourd* / *danser grotesque* / *écrire serré...*).

La seconde interprétation se rencontre exclusivement avec des verbes transitifs difficilement acceptables en emploi absolu ; l'adjectif ne modifie pas la transitivité du verbe mais qualifie un objet non spécifié auquel on associe le trait [-humain]²³. *Achetez beau* signifie *Achetez quelque chose de beau* ou *Achetez du beau*. *Il fallait faire solide* signifie *Il fallait faire quelque chose de solide* ou *Il fallait faire du solide*. L'adjectif n'est plus adjectif **adverbial** mais, dans la terminologie de Noailly, adjectif **adverbal** à interprétation « objet ».

3.3.5. Les classifications d'adverbes en -ment

Du fait de leur origine étymologique, la très grande majorité des adverbes en *-ment* peuvent rester étroitement liés au verbe et jouer le rôle de modificateurs. Ils sont adverbes de manière (ex.19) ou adverbes de sens quantitatif (ex. 21) et modifient le sens du verbe en y ajoutant des traits additionnels au procès (cf. Dik et al. 1990). Le fait que dans une phrase négative, ces deux types d'adverbes entrent

22. Les exemples proposés ici sont tous de l'auteur.

23. La sélection d'un objet [+humain], possible cependant, entraîne des effets de sens, telle une valeur dépréciative dans l'exemple *épouser américain*.

dans le champ de la négation constitue un indice de leur dépendance syntaxique vis-à-vis du verbe²⁴. Soit :

(19) *Pierre parle correctement*

(20) *Pierre ne parle pas correctement*

(21) *Pierre a complètement oublié son rendez-vous*

(22) *Pierre n'a pas complètement oublié son rendez-vous.*

A côté de cet emploi comme modificateur, les adverbes en *-ment* ont acquis, au cours de leur évolution historique, la capacité d'occuper d'autres positions syntaxiques. Ainsi, dans l'exemple qui suit (ex. 23), la portée de l'adverbe de modalité est la phrase ; la possibilité pour l'adverbe d'apparaître en position détachée (position initiale, finale et positions intermédiaires notamment entre l'auxiliaire et le participe passé) ainsi que son incapacité à être nié attestent l'autonomie de l'adverbe vis-à-vis du verbe²⁵ :

(23) *Pierre a évidemment perdu ses clefs*

(24) *Evidemment, Pierre a perdu ses clefs / Pierre, évidemment, a perdu ses clefs / Pierre a perdu ses clefs, évidemment*

(25) *Pierre n'a évidemment pas retrouvé ses clefs / *Pierre n'a pas retrouvé évidemment ses clefs.*

En revanche, l'emploi que relève Nøjgaard (1995, 22) de *évidemment* comme modificateur du verbe ne semble plus guère exister en français moderne. Soit l'exemple de l'auteur :

(26) « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige **évidemment**, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* » (*Déclaration des droits de l'homme, 17*)

24. Le test du clivage confirme l'existence de deux classes distinctes : seul l'adverbe de manière peut être mis en position de focus dans la structure clivée *c'est ... que* (*C'est correctement que Pierre parle*), l'adverbe de sens quantitatif, plus dépendant encore syntaxiquement du verbe est incompatible avec cette structure (**C'est complètement que Pierre a oublié son rendez-vous*).

25. Dans le système de Dik (cf. Simon C. Dik et al. 1990), *évidemment* est un satellite de niveau 3 (portant sur la proposition) alors que les adverbes de manière sont des satellites de niveau 1 (affectant le prédicat) et que les adverbes de temps et de lieu opèrent au niveau 2 (sur la prédication).

Il s'ensuit que bon nombre d'adverbes en *-ment* sont polyvalents et que cette polyvalence exclut une réelle classification des adverbes. Elle permet seulement un classement des différents types de fonctionnements adverbiaux²⁶. Un exemple pour montrer qu'un adverbe appartient rarement à une seule classe adverbiale. Soit :

(27) *Marie m'a répondu très franchement qu'elle trouvait Paul complètement idiot*

(28) *Paul est franchement idiot*

(29) *Franchement, Paul est complètement idiot.*

Les trois valeurs de *franchement* sont calculables à partir de la position syntaxique de l'adverbe dans la phrase. Adverbe du constituant verbe *a répondu*, *franchement* est adverbe de manière²⁷ (ex. 27) ; adverbe du constituant adjectif *idiot*, *franchement* est adverbe de degré (ex. 28) ; enfin, l'exemple (29), où *franchement* apparaît en position initiale, séparé du reste de la phrase par une virgule, peut être associé à la paraphrase *Je suis franche en disant que Paul est complètement idiot*, l'adverbe est adverbe d'énonciation et se situe dans la structure hiérarchisée de la phrase à un niveau supérieur encore à l'adverbe de modalité²⁸, comme l'atteste la cooccurrence possible des deux adverbes dans une même phrase (*Franchement, peut-être que Paul est complètement idiot*).

3.3.6.. Adverbes, catégorisation et argumentation

Une étude du fonctionnement adverbial peut révéler l'organisation catégorielle du nom, du verbe et de l'adjectif. Dans le cadre de la théorie de l'argumentation dans la langue (cf. O. Ducrot 1980), il apparaît que des adverbes dits traditionnellement vides comme *même*, *seulement*, *presque* ou *à peine* sont des adverbes dont la signification consiste en instructions concernant l'argumentation visée par les énoncés qui les contiennent. Par exemple, les suites *A et même B* coorientent nécessairement les segments A et B vers une conclusion identique, B constituant un argument présenté comme plus fort pour cette conclusion. Ainsi, pour refuser une promenade, il est possible de dire qu'il fait froid mais le refus sera encore mieux justifié si le temps est qualifié de glacial, soit :

26. L'hypothèse homonymique, retenue entre autres, par Nøjgaard (1992) et Molinier et Levrier (2000), reste problématique car non fondée diachroniquement et contre-intuitive selon Guimier (1996) qui adopte pour sa part une conception clairement polysémique (cf. p. 3).

27. Un adverbe de manière peut figurer en position préverbale s'il est susceptible d'une orientation vers le sujet (*Tristement, Marie regardait le train partir*) mais la position postverbale s'impose ici pour *franchement* du fait de sa polyvalence.

28. Dans l'analyse de Dik et al. (1990), *franchement* est un satellite de niveau 4 portant sur l'acte illocutoire.

(30) *Il fait froid, il fait même glacial.*

Même va alors servir de critère pour mettre en évidence une gradation préexistante au sein de certaines catégories lexicales, notamment les catégories des adjectifs marquant la température en français. Quel que soit le contexte donné, nous ne pourrions par exemple accepter l'enchaînement :

(31) **Il fait froid, il fait même frais*

ce qui indique bien que la gradation est intrinsèque au paradigme et n'est pas induite uniquement par *même*. De la même façon, dans les exemples qui suivent, l'adverbe *seulement*, en explicitant la relation d'ordre existant entre les deux prédicats *dormir* et *somnoler* fait apparaître que ces prédicats sont distribués selon des gradations *a priori*. Soit :

(32) *Paul ne dort pas, il somnole seulement*

(33) **Paul ne somnole pas, il dort seulement.*

En revanche, lorsque la gradation des prédicats n'est plus concevable *a priori*, les enchaînements deviennent libres. Ainsi, tel contexte autorisera la séquence :

(34) *Paul n'est pas médecin, il est seulement journaliste*

tel autre la séquence :

(35) *Paul n'est pas journaliste, il est seulement médecin.*

Que les prédicats se distribuent selon des gradations *a priori* ou non, l'adverbe joue ici un rôle d'opérateur argumentatif qui s'explique par son fonctionnement paradigmatissant. Les opérateurs chez Ducrot et Anscombe font en effet partie de ces adverbes dont le fonctionnement est identifié par H. Nølke (1983) et qui présentent la particularité de présupposer l'existence d'un paradigme dans lequel ils inscrivent le membre auquel ils sont attachés et d'explicitier la relation entre l'élément sur lequel ils portent et les autres éléments constitutifs du paradigme. Suivant l'analyse de M. Nøjgaard (1993, 5-138), les adverbes paradigmatissants opèrent tous une comparaison numérique entre le membre de phrase exprimé qu'ils focalisent et d'autres membres du même paradigme dont l'existence est présupposée. Reste que les comparatifs n'ont pas tous le même fonctionnement. Ceux d'une première sous-classe (les comparatifs pleins) mettent bien en rapport deux membres de la classe et opèrent réellement une comparaison. *Au moins, même, encore, aussi, surtout, seulement...* font partie de cette sous-classe ; par exemple :

(36) *Il voit au moins 4 films par semaine et peut-être même 5 / *Il voit au moins 4 films par semaine et peut-être même 3.*

Une autre sous-classe va marquer le degré d'adéquation du prédicat (*presque, à peine, plutôt, tout juste, environ, à peu près...*) ; s'il y a comparaison, c'est avec une situation où le prédicat serait pleinement adéquat, soit :

(37) *Il marche presque*

(38) *Il parle à peine.*

Presque indique que le membre exprimé est en train d'obtenir les propriétés suffisantes pour pouvoir appartenir au paradigme présumé. *À peine* enlève, au contraire, des propriétés à l'activité exprimée. Un troisième groupe rassemble les adverbes qui introduisent une détermination quantitative du membre focalisé. Certains présupposent encore nettement une comparaison paradigmatique, tels les adverbes *exclusivement, principalement, strictement, uniquement, essentiellement ...* Soit (39) :

(39) *Il travaille exclusivement le français.*

D'autres prennent une valeur intensive et ne présentent qu'une faible valeur paradigmatique (*particulièrement, spécialement, spécifiquement...*), par exemple

(40) *Il aime particulièrement la bière blonde.*

On peut cependant dissocier le fonctionnement des adverbes de degré du fonctionnement des adverbes paradigmatiques ; ces derniers font apparaître les catégories sous forme de paradigmes tandis que les adverbes de degré (*peu, un peu, assez, beaucoup, très...*) construisent des oppositions au sein même des paradigmes. Ainsi, dans l'énoncé qui suit

(41) *Il aime beaucoup la bière blonde*

beaucoup ne fait pas porter la comparaison sur l'existence d'autres qualités constitutives du même paradigme (*aimer la bière brune, aimer la bière rousse* ou *aimer le lait, aimer le vin*), mais sur l'existence de cette qualité à un autre degré (*aimer un peu, aimer énormément...*).

3.4. Conclusion

A cause de son extrême hétérogénéité, la classe des adverbes du français ne paraît pas, en synchronie, organisée autour d'une valeur fondamentale ou

prototypique (cf. Nøjgaard, 1995, chap. XIX). En revanche, l'adoption d'une perspective diachronique et / ou typologique autorise un point de vue différent. Si aucune étude historique n'a été effectuée de façon systématique jusqu'à présent²⁹, des analyses ponctuelles³⁰ ainsi que la comparaison entre langues en particulier avec l'allemand³¹ tendent à accréditer l'hypothèse selon laquelle les fonctions susceptibles d'être remplies par un adverbe polyvalent placé à l'extérieur du syntagme verbal sont dérivées de sa fonction étymologique d'adverbe modificateur du verbe. L'adverbe, originellement et par là prototypiquement lié au verbe, se prête à toutes sortes de glissements fonctionnels associés à des caractéristiques distributionnelles spécifiques (en particulier le détachement).

Les deux classes lexicales étudiées ici connaissent donc des emplois prototypiques et permettent la détermination de propriétés prototypiques. Ces propriétés n'excluent pas, par définition, l'existence d'exemplaires peu typiques, voire marginaux. Mais l'intégration de ces membres marginaux dans une classe donnée se heurte quelquefois à des paradoxes (cf., par exemple, le cas des adjectifs de relation, qui présentent un degré de typicité adjectivale beaucoup plus faible que certains substantifs adjectivés) et souligne finalement la prééminence de certaines propriétés (notamment les propriétés morphologiques : l'accord en genre et en nombre de l'adjectif avec son support nominal, le caractère invariable de l'adverbe) par rapport à d'autres, dans la tradition grammaticale.

S'attacher davantage aux propriétés fonctionnelles de ces classes lexicales, comme nous l'avons fait dans ce chapitre, permet, au-delà de la délimitation classique de ces catégories en français, de spécifier ce qu'on pourrait appeler **l'adjectivité et l'adverbialité par excellence**, et cela indépendamment de l'appartenance catégorielle des morphèmes (cf. le cas des substantifs dits « adjectivés » et celui des adjectifs « employés comme adverbes »).

3.5. Bibliographie

- ARRIVE, M., GADET, F., GALMICHE, M. (1986). *La Grammaire d'Aujourd'hui*. Paris : Flammarion.
- BALLY, Ch. (1944). *Linguistique générale et linguistique française* (4^e éd.). Berne : Francke.
- BARTNING, I. (1976). *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*. Stockholm : Acta Universitatis Stockholmiensis, 10.

29. Voir les commentaires de Nøjgaard (1995, 22-23) en ce qui concerne les rares adverbes incompatibles avec cette fonction.

30. Nous renvoyons précisément aux analyses de *vraiment* de M. Nøjgaard (1995, §737 et §833), de *maintenant* de A. Bertin (2001, 42-64) et de *bien* de R. Martin (1990, 80-89).

31. Cf. J. François (à paraître).

22 Catégorisation et langage

- BARTNING, I., NOAILLY, M. (1993). « Du relationnel au qualificatif: flux et relux », *L'Information grammaticale*, 58, p. 27-32.
- BEAUZEE, N. (1767). *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (2 vol.). Paris : J. Barbou.
- BERTIN, A. (2001). « Maintenant : un cas de grammaticalisation ? », *Langue Française*, 130, p. 42-64.
- CHERVEL, A. (1977). *... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire française*. Paris : Payot.
- CROFT, W. (1990). *Typology and Universals*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DIK, S. C., (1990). « The Hierarchical Structure of the Clause and the Typology of Adverbial Satellites ». In J. Nuyts, A. Machtelt Bolkestein, C. Vet (dir.). *Layers and Levels of Representation in Language Theory, a functional view* (p. 25-70). Amsterdam-Philadelphie : Benjamins.
- DIXON, R.M.W. (1977). « Where have all the adjectives gone ? », *Studies in Language*, 1, p. 19-80.
- DUCROT, O. (1980). *Les échelles argumentatives*. Paris : Ed. de Minuit.
- FRANÇOIS, J. (à paraître). « Verbes vs. adverbes en lexicologie contrastive du français et de l'allemand : de l'intérêt de disposer d'un jeu diversifié d'opérateurs ». Actes du Colloque du CERLICO, Poitiers juin 2001.
- GEZUNDAJT, H. (2000). *Adverbes en -ment et opérations énonciatives*. Berne : Peter Lang.
- GOES, J. (1999). *L'adjectif. Entre nom et verbe*. Paris-Bruxelles : Duculot.
- Grand Larousse de la langue française* (1971-1978). Paris : Larousse.
- GREVISSE, M. (1970). *Le Bon Usage* (9^e éd. revue). Gembloux : Duculot.
- GUIMIER, Cl. (1996). *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en -ment*. Paris-Gap : Ophrys.
- MARTIN, R. (1990). « Pour une approche vériconditionnelle de l'adverbe *bien* », *Langue Française*, 88, p. 80-89.
- MOLINIER, C., LEVRIER, F. (2000). *Grammaire des adverbes. Description des formes en -ment*. Genève-Paris : Droz.
- NOAILLY, M. (1982). « De nouveaux adjectifs », *Le français moderne*, vol. 50, n°2, p. 129-139.
- NOAILLY, M. (1990). *Le substantif épithète*. Paris : P.U.F.
- NOAILLY, M. (1994). « Adjectif adverbial et transitivité », *Cahiers de Grammaire*, 19, Université de Toulouse-Le Mirail, p. 103-114.
- NØJGAARD, M. (1992-93-95). *Les adverbes français. Essai de description fonctionnelle* (3 vol.). Copenhague : Historisk-filosofiske Meddelelser, 66, Munksgaard.

- NØLKE, H. (1983). *Les adverbes paradigmatiques : fonction et analyse*. Copenhague : Revue Romane, n° spécial 23, Akademisk Forlag.
- Petit Robert* (1990) et (2000). *Dictionnaire alphabétique analogique de la langue française*, rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove. Paris : Le Robert.
- PICABIA, L. (1978). *Les constructions adjectivales en français*. Genève : Droz.
- POSTAL, P. (1969). « Anaphoric islands ». In R.I. Binnick, A. Davison, G.M. Green, J.L. Morgan (dir.), *Papers from the Fifth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society* (p. 205-239). Chicago : University of Chicago.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- SCHLYTER, S. (1977). La place des adverbes en *-ment* français (thèse). Université de Constance.
- VAN RAEMDONCK, D. (1996). L'adverbe français. Nature et fonctions (thèse). Université libre de Bruxelles.
- WAGNER, R. L., PINCHON, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.